

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance de l'intérim assumé par le directeur général de la Commission scolaire des Patriotes tenue le lundi 6 avril 2020 à 13 h 30, au 1740, rue Roberval à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS SUR PLACE : mesdames et monsieur, Luc Lapointe, directeur général, Linda Fortin, directrice générale adjointe, Annie De Noury, directrice générale adjointe, Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe, et Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières.

SONT PRÉSENTS PAR TÉLÉCONFÉRENCE : mesdames et messieurs, Iris Montini, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, et Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Luc Lapointe ouvre la séance à 13 h 30.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Luc Lapointe adopte l'ordre du jour, avec l'ajout du point 4.5 « Révision de la Politique relative aux services aux dîneurs / Adoption ».

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, approuve le procès-verbal de la séance de l'intérim assumé par le directeur général du 24 mars 2020, tel que rédigé.

Il précise que les documents qu'il avait demandé à recevoir, en lien avec le point 4.2 « Octroi de contrat / Précommande de locaux préfabriqués pour des classes temporaires pour le secteur de Beloeil, McMasterville et Saint Mathieu-de-Beloeil (projet 9312-104) », lui ont été transmis par le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Dominic Arpin. La décision qu'il avait prise est donc confirmée.

4. POINTS DE DÉCISION

Service de l'organisation scolaire

4.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 / Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2020-2021 / Actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2020-2021 / Nom de la nouvelle école primaire à Mont-Saint-Hilaire / Adoption

Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

La *Loi sur l'instruction publique* prescrit d'établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination des immeubles ainsi que la liste et les actes d'établissement des écoles et des centres.

Les articles 79 et 101 indiquent que le conseil d'établissement doit être consulté lorsqu'il y a modification ou révocation de l'acte d'établissement d'une école ou d'un centre.

L'article 193, paragraphe 2, spécifie que le comité de parents doit être consulté sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement.

L'article 211 précise que toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le territoire de la commission scolaire doit être consultée sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire.

La Nouvelle école primaire à Mont-Saint-Hilaire accueille des élèves depuis la rentrée scolaire 2019-2020.

Pour faire suite au processus qui a été tenu à la Nouvelle école primaire à Mont-Saint-Hilaire pour lui attribuer un nom, le conseil d'établissement de l'école a résolu de suggérer trois noms possibles.

Une consultation a par la suite été tenue sur les projets de documents ainsi que sur le nom retenu par le Conseil des commissaires lors de la séance de travail du 28 janvier 2020 pour nommer la Nouvelle école primaire à Mont-Saint-Hilaire et les avis des diverses instances consultées ont été reçus.

La *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires.

Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'au 15 juin 2020.

DG-020-04-20 Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

De modifier l'acte d'établissement de la Nouvelle école primaire à Mont-Saint-Hilaire comme suit :

— Nom de l'école : École Paul-Émile-Borduas,

— Nom de l'immeuble : Paul-Émile-Borduas;

De modifier en conséquence le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années scolaires 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022*, la *Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2019-2020* ainsi que les actes d'établissement de la Nouvelle école primaire à Mont-Saint-Hilaire et du Centre d'éducation des adultes des Patriotes pour l'année scolaire 2019-2020;

D'adopter le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023*, la *Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2020-2021* ainsi que les actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2020-2021.

Service des ressources matérielles

4.2 Octroi de contrat pour la réfection du stationnement à l'école Monseigneur-Gilles-Gervais (projet 9251-224)

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Un appel d'offres a été publié par le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), du 20 février au 23 mars 2020, pour la réfection du stationnement à l'école Monseigneur-Gilles-Gervais (projet 9251-224).

Une analyse des soumissions reçues a été effectuée par la firme en ingénierie, Les Services EXP inc., responsable de la préparation des plans et devis en ingénierie ainsi que de la surveillance des travaux.

L'architecte de la Commission scolaire des Patriotes, madame Sabrina Simard, a émis une lettre de recommandation pour l'octroi de ce contrat.

La *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires.

Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'au 15 juin 2020.

DG-021-04-20 Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

D'octroyer un contrat pour la réfection du stationnement à l'école Monseigneur-Gilles-Gervais (projet 9251-224) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Pavages et Terrassements St-Bruno inc., pour un montant de 135 706 \$ (toutes taxes exclues);

De procéder aux démarches légales requises;

D'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

Service des ressources informatiques

4.3 Autorisation d'achat pour le projet de densification sans fil des établissements

Monsieur Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, présente ce dossier.

Une partie des équipements de réseautique dans les établissements ont été acquis entre 2007 et 2011.

Le Regroupement des gestionnaires d'approvisionnement des universités québécoises (ci-après « RGAUQ ») a réalisé un appel d'offres regroupé pour l'acquisition d'équipements de télécommunication selon l'entente RGAUQ 161219-01, à compter de janvier 2017.

Le Comité exécutif, lors de la séance du 6 février 2018, a autorisé la participation de la Commission scolaire des Patriotes à l'appel d'offres regroupé d'équipements de télécommunication auprès du RGAUQ.

La *Politique relative à l'attribution des contrats et à la gestion contractuelle* prévoit que la Commission scolaire des Patriotes adhère pleinement au principe des achats regroupés.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ci-après « MEES ») a accordé à la Commission scolaire des Patriotes une somme de 315 000 \$ pour soutenir la réalisation du projet de densification sans-fil pédago-numérique, dans le cadre de l'appel de projets de la sous-mesure 50764.

La responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) et directrice générale, Iris Montini, n'a pas été impliquée dans ce dossier en raison d'une apparence de conflit d'intérêts avec le fournisseur Cisco.

La Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'au 15 juin 2020.

DG-022-04-20 Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

De mandater le Service des ressources informatiques afin qu'il procède à l'achat d'équipements de télécommunication d'une valeur de 216 501,42 \$ (toutes taxes exclues) auprès du ou des adjudicataires retenus à la suite de l'appel d'offres réalisé par le RGAUQ;

D'autoriser le directeur du Service des ressources informatiques à signer le contrat et les documents requis à cet effet, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

4.4 Appareils multifonctions / Autorisation d'un contrat d'une durée de cinq ans pour le remplacement et l'ajout d'appareils

Monsieur Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, présente ce dossier.

La Commission scolaire des Patriotes (ci-après « CSP ») doit procéder au remplacement de 135 appareils multifonctions pour lesquels l'échéance du contrat de location a été atteinte.

Une collecte des besoins personnalisés a été réalisée auprès de tous les établissements. Les besoins des établissements de la CSP ont évolué au fil des ans et celle-ci doit ajouter cinq (5) nouveaux appareils.

Le Centre des services partagés du Québec (ci-après « CSPQ ») a réalisé un appel d'offres regroupé pour l'acquisition d'imprimantes, imprimantes multifonctions, cartouches d'impression et consommables originaux en juillet 2016 (Appel d'offres SEAO 999107146).

L'appel d'offres du CSPQ répond aux besoins de la CSP et celle-ci a déjà participé à l'appel d'offres du CSPQ pour des situations urgentes à l'automne 2019.

Le Service des ressources informatiques a rencontré les deux fournisseurs retenus à la suite de l'appel d'offres réalisé par le CSPQ et a analysé leur service, leurs produits et les coûts reliés. Il a conclu que l'offre de Xerox est la plus avantageuse pour la CSP.

Le Vérificateur général du Québec identifie le processus d'achats regroupés comme une initiative facilitant la réalisation d'économies, tel que mentionné dans

son rapport 2010-2011 traitant des frais d'administration des commissions scolaires.

La *Politique relative à l'attribution des contrats et à la gestion contractuelle* prévoit que la CSP adhère pleinement au principe des achats regroupés.

La décision d'autoriser un contrat d'approvisionnement ou de services comportant une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public, pour une durée de plus de trois ans et d'un maximum de cinq ans (article 33 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics* et article 46 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*) appartient au dirigeant de l'organisme.

Monsieur Luc Lapointe demande à recevoir le document présentant une comparaison de l'offre des deux fournisseurs retenus par le CSPQ, soit Konica/Minolta et Xerox, ainsi qu'une analyse du nombre élevé de photocopies réalisées par l'école primaire Père-Marquette. Son autorisation est conditionnelle à la réception de ces documents.

La *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'au 15 juin 2020.

DG-023-04-20 Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

D'autoriser le Service des ressources informatiques à procéder à l'ajout et au remplacement des appareils multifonctions dont l'échéance du contrat est atteinte par l'entremise de l'appel d'offres « DAR-imprimantes, imprimantes multifonctions, cartouches d'impression et consommables originaux » du CSPQ, pour un montant de 2 816 000 \$ (toutes taxes exclues), auprès de l'un des adjudicataires de cet appel d'offres, soit le fournisseur Xerox, et que ce contrat soit d'une durée de cinq ans.

De procéder aux démarches légales requises;

D'autoriser le directeur du Service des ressources informatiques à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

Service de l'organisation scolaire

4.5 Révision de la politique relative aux services aux dîneurs / adoption

Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

Après discussion, monsieur Luc Lapointe décide de reporter ce point à la prochaine séance. D'ici là, une analyse plus précise sera réalisée concernant les impacts des modifications proposées et concernant les impacts pour les écoles qui en sont à leur deuxième année de mise en œuvre de modalités particulières d'encadrement et qui devraient consulter les parents, ce printemps.

5. POINTS D'INFORMATION

Néant

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 14 h 30, monsieur Luc Lapointe, directeur général, lève séance.

Directeur général

Secrétaire générale

CH/lc